



RAPPORT ANNUEL

2021

Table de matières

I. Rapport du président

- I.1 Activités de Vitival en 2021
- I.2 Contrôles PER et Certificat
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2021
- I.5 Conclusion

II. Rapport de la Commission Technique

- II.1. Année viticole 2021
- II.2. Programme d'activité
- II.3. Evolutions & nouveautés
- II.4. Programme 2022

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2021

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- au suivi de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse
- à la rédaction du rapport final du projet Vitisol
- à l'aide de la mise en place d'un nouveau projet 77a
- à la restructuration du comité/CT en vue de redynamiser le fonctionnement de Vitival
- à l'engagement d'un nouveau technicien

La situation épidémiologique a permis aux différents comités de se (re)voir en présentiel pour les séances. Les différents comités se sont réunis une 15aine de fois lors de séances.

Nos 6 techniciens engagés au sein de l'association ont soutenu le mieux possible les différents groupes lors des 3 contrôles phytosanitaires.

Chefs de groupe, plateforme orientation bio, formation continue et projet « Vitisol »

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises, en février derrière les écrans pour une visioconférence et en novembre en présentiel lors de notre réunion de fin de saison. Ces deux demi-journées ont permis un échange d'idée sur l'appui technique des groupes par les techniciens, la participation des membres aux contrôles de saison, la plateforme « orientation bio » ainsi que sur la nouvelle structure de Vitival pour l'avenir. La séance de novembre a été clôturée par une présentation du projet de la station d'essais décentralisée d'Agroscope en viticulture et œnologie en Valais.

Pour la plateforme « orientation Bio », les différents groupes se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaire, jusqu'au défis d'une viticulture sans herbicides. La plateforme a organisé une séance plénière en début décembre. Le programme de la matinée était centré sur la rétrospective de la saison 2021 et la pression du mildiou. Elle a été animée par des représentants d'Agroscope du FiBL, de l'office de la viticulture du Valais, ainsi qu'une firme active dans le domaine biologique.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique ainsi des COPIIL des différentes activités (VitiSol, Orientation bio) pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

Les participants du projet VitiSol ont dû répondre à un questionnaire final.

I.2 Contrôles PER et certificat

PER 2021

En 2021, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 339 exploitations. Au total, 21 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et de relevés de structures, appareil de traitement non contrôlé, normes de fumure non respectées, surfaces de promotion de la biodiversité non respectées, absences au contrôle, ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau. Nous avons aussi contrôlés les points d'eau pour la protection des eaux, entrés en vigueur en 2021. En 2021 nous avons contrôlés 13 exploitations au niveau du nouveau label IP-Suisse.

Dans le cadre des contrôles PER 29 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère et 29 exploitations sur la contribution à l'efficacité de ressource pour une réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

Certificat Vitiswiss DD

97 exploitations ont été contrôlées en 2021, dont 62 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 35 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 115 demandes, 97 exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 84%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat a de nouveau régressé en 2021. L'échec de la collaboration entre IP-Suisse et Vitiswiss pourrait encore accentuer une future érosion des membres attirés par la plus-value promise par IP Suisse. Dans la situation économique actuelle, les vignerons et les exploitations sont tentés de rejoindre le nouveau label.

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 7 reprises. La situation sanitaire due au COVID-19 et les restrictions qui y étaient liées, ont empêché d'organiser en présentiel l'assemblée des délégués prévue au Tessin. Le comité a donc décidé de faire usage de la possibilité du vote par écrit conformément à l'ordonnance 3 COVID-19 édictée par la Confédération.

Parmi les Activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Améliorer la visibilité du système du développement durable auprès des principaux acteurs (distribution, producteurs, cavistes)
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en oeuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Réflexions sur l'évolution de la production intégrée
- Favoriser les contacts avec les autres systèmes de production

Exigences PER et directives Vitiswiss DD 2022

Pour l'année à venir quelques modifications des PER sont à signaler. Le plus important touche la dérogation de l'enherbement 1 ligne sur 2 et le désherbage de la totalité de la parcelle. Comme chaque année, quelques matières actives ne figureront plus dans l'index phytosanitaire. Depuis 2021, une modification de l'OPD a rendu obligatoire l'enregistrement du numéro d'homologation W des produits phytosanitaires utilisés. Finalement le contrôle des pulvérisateurs passera de 4 à 3 ans. Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet www.vitival.ch , www.vinatura.ch ou alors celui de la Confédération.

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD est en diminution. Cette année 11 demandes ont été enregistrées. Le volume de vins labellisé s'élève à un volume de 97'786 litres. Je rejoins le sentiment exprimé par Boris Keller, président de Vitiswiss : « *L'engagement vis-à-vis de l'environnement et de l'aspect sociétal est une évidence pour la branche vitivinicole. Les jeunes générations sont demandeuses de marques engagées mais montrent une grande incompréhension des démarches. Il n'y a que le bio qui est reconnu mais qui n'est pas si bien connu que ça. Il y a de la place pour d'autres démarches qui doivent faire l'objet d'une communication accrue autour de leur bien-fondé. Ainsi, il y a encore un gros travail de communication à faire pour expliquer notre travail au public.* ».

I.4. Activités 2021

Vitiswiss – Développement Durable

Le programme pour les contributions à l'efficacité des ressources est entré dans sa 4^{ème} année. L'ordonnance sur les paiements directs a prolongé le versement d'un montant annuel par hectare jusqu'à fin 2022 pour la réduction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires en viticulture. Dès 2023, des contributions au système de production reprendront la relève. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle sera accompli. Cette approche parcellaire limiterait les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permettrait à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participerait également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

La plate-forme d'analyse des résidus dans les vins a été mise en route au début de l'année 2019. L'Office cantonal de la viticulture de Neuchâtel assure la logistique pour la centralisation des échantillons et l'envoi au laboratoire SCITEC à Lausanne. Après environ deux mois les résultats individuels sont envoyés aux participants avec la facture par le secrétariat de VITISWISS. Cette plate-forme est disponible en continu et est destinée à tous les viticulteurs et encaveurs sous réserve de pouvoir fournir un plan de traitement. Les membres de VITISWISS et les utilisateurs du label VINATURA bénéficient de tarifs favorables. En 2020, 180 échantillons ont été soumis par 68 entreprises. Cette augmentation de popularité de la plate-forme par rapport à 2019 s'explique par la collaboration fructueuse avec la marque Valais qui a soumis à elle seule 78 échantillons et par l'action obligatoire subventionnée pour les caves avec le label VINATURA qui compte pour 37 échantillons. Les analyses détaillées entre résidus trouvés et plan de traitements par la CTV en collaboration avec Agroscope ont dû en grande partie être reportées en 2021 à cause d'un manque de ressources. Une brève synthèse des premiers résultats est présentée ci-dessous et des informations plus détaillées pourront être données aux sections dès que la situation sanitaire le permettra.

Voici un premier compte-rendu des 2 premières années :

Un total de 46 insecticides-acaricides sont analysés par le laboratoire SCITEC. Plus de 96% des 269 vins analysés en 2019 et 2020 ne contiennent aucune trace d'insecticides-acaricides au-delà de la limite de 0.01 mg/l, valeur limite européenne fixée par défaut pour les molécules interdites et valeur seuil dans les produits biologiques. Aucune des molécules identifiées ne dépasse les valeurs légales de résidus fixées pour le raisin. Les résidus identifiés dans les vins se situent dans une fourchette allant 9 à 214 fois moins que les valeurs fixées pour le raisin. Au niveau des molécules identifiées, le méthoxyfénoside (5 vins) est le plus fréquemment mis en évidence suivi par le tébufénoside (4 vins). L'identification de traces d'insecticides méthoxyfénoside et tébufénoside est uniquement liée à des traitements effectués début juillet et dirigés contre les vers de la grappe. La lutte contre ces ravageurs est possible avec des méthodes ou produits alternatifs. Ainsi, la méthode de confusion ou l'usage de BT contre les vers de la grappe permet de s'affranchir du risque de retrouver des traces de résidus dans les vins. Notons également que des traces de spinosad (en-dessous de la limite de 0.01 mg/l) ont également été identifiées dans 4 vins. Les applications de ce produit

Visaient *D.铃木ii*. Dans ce cas, l'application stricte des mesures prophylactiques et l'usage de kaolin et/ou de filets permettent d'éviter la présence de traces de spinosad. Cette solution devrait être privilégiée si l'on entend produire des vins exempts de traces de résidus insecticides. Ces résultats confirment l'usage extrêmement limité des insecticides dans la viticulture suisse et démontrent la pertinence de la démarche suivie depuis de nombreuses années par VITISWISS et la filière viti-vinicole suisse.

Au total 73 fongicides et métabolites sont analysés par le laboratoire SCITEC. Il s'agit de 46 molécules homologuées en viticulture suisse et 27 molécules non homologuées. Cette analyse couvre la totalité des matières actives homologuées en viticulture à l'exception du cuivre, du soufre, du mancozèbe et du métirame. Le laboratoire SCITEC a analysé l'acide phosphoreux dans 180 échantillons en 2020. L'acide phosphoreux est un métabolite du phosphonate de K et du fosétyl mais il est aussi présent naturellement dans le vin. En effet, 177 vins (98%) contenaient de l'acide phosphoreux. Des discussions sont en cours en Europe pour fixer le seuil au-dessous duquel on considère qu'il ne s'agit pas de résidus mais d'une teneur naturelle. Si on exclut l'acide phosphoreux de l'analyse, 24% des 269 vins analysés ne contiennent aucune trace de fongicides au-dessus de la limite de 0.01 mg/l, valeur limite européenne fixée par défaut pour les molécules interdites et valeur seuil pour les produits biologiques. Les 76% de vins restant contiennent de 1 à 10 résidus. Concernant le nombre de résidus, 41% des vins ne contiennent qu'un seul résidu, 16% avaient 2 résidus et 72% des vins contiennent de 1 à 5 résidus. Seul 4% des vins ont plus de 5 résidus. Globalement le nombre de résidus est donc limité et la majorité de vins (81%) ont moins de 3 résidus. Aucune molécule non autorisée n'a été détectée et aucune molécule identifiée ne dépasse les valeurs légales. Les concentrations des résidus retrouvées se situent dans une fourchette allant de 4 à 278 fois moins que les valeurs limites fixées pour le raisin. Au total pour les fongicides, 19 molécules différentes ont été retrouvées. Il s'agit de sept matières actives et un métabolite anti-botrytis, de huit matières actives anti-mildiou et de trois anti-oïdium. Les molécules le plus souvent retrouvées sont le phthalimides dans 72.1% des vins, le fosétyl-Al (23.4%), le boscalide (10%), le fenhexamide (9.7%), l'iprovalicarbe (8.9%) et le cyprodinil (5.6%). Les 12 autres molécules ont été identifiées dans moins de 5% des vins. Il s'agit du mandipropamide, du fludioxonil, du fenpropidine, du fenpyrazamine, du métalaxyl, de la spiroxamine, de l'azoxystrobine, du pyriméthanol, du diméthomorphe, du thiophanate-méthyl, du fluopyram et du carbendazime. Une analyse plus détaillée de ces résultats ainsi que des plans de traitements est nécessaire pour affiner les conclusions et définir des recommandations. En particulier, il faudra séparer les vins bios des vins PI. Toutefois ces premiers résultats montrent que les vins analysés contiennent globalement peu de résidus. Une diminution de l'utilisation des anti-botrytis et le recours plus systématique à des mesures de lutte prophylactique permettraient de réduire le nombre de résidus. Le positionnement en début de saison des matières actives traçantes appliquées pour lutter contre le mildiou et l'oïdium limiterait encore le nombre de résidus.

Organisation des contrôles Certificat

Le cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs a eu lieu le 27 mai 2021 pour l'ensemble des contrôleurs sous la nouvelle forme avec des contrôleurs disponibles pour une plus longue durée, travaillant seuls.

I.5. Conclusions

Notre profession connaît depuis quelques années de nouveaux défis et après un millésime 2021 exécrément difficile, le comité de Vitival est convaincu que notre association de revenir à ses buts fondamentaux :

- Promouvoir et coordonner toutes mesures pour faire progresser l'application des techniques culturales durables les plus favorables à l'obtention d'une qualité intrinsèque optimale du raisin, afin de concilier les impératifs agronomiques, économiques et écologiques.
- Encourager le partage d'expériences entre les vignerons.
- Participer au travail d'expérimentation des services officiels pour la mise au point et la vulgarisation des meilleures techniques.
- Valoriser le développement durable sur le plan économique.

C'est ainsi que dès le début de cette année nous souhaitons redynamiser le fonctionnement de Vitival. En nous inspirant des groupes suprarégionaux de la plate-forme « Orientation Bio » et de l'élan qu'a connu le projet Vitisol, les 29 groupes régionaux seraient réunis en 8 groupes qui collaboreront lors des contrôles saisonniers.

Les contrôles de saison tels que nous les connaissons seront également transformés afin de mieux correspondre aux besoins actuels. Ces rencontres se dérouleront plutôt sous forme d'échanges que sous forme de contrôle viticole comme cela était le cas jusqu'à maintenant. En plus de ces réunions de groupes, une rencontre se fera dans le courant de l'été afin d'aborder une thématique de manière plus approfondie.

Pour animer ces échanges et ces rencontres, nous avons engagé un collaborateur technique en la personne de Julien Richard, diplômé de l'école d'ingénieur de Changins. Ses tâches seront d'organiser les activités, essais en collaboration avec l'office cantonal de la viticulture et autres rencontres au sein des groupes.

L'année 2022 se profile donc comme une année de transition et de transformation pour Vitival. Nous continuons de compter sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession.

En mai 2021, Vitival a signé un mandat avec Agroscope pour la station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en Valais. Dans ce projet, l'association Vitival, favorisera la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche. Ceci permettra de tester des solutions prometteuses à plus large échelle et au niveau de diverses exploitations. Un des grands défis sera entre autres de trouver des solutions pour les vignes dans les coteaux, en forte pentes, peu ou pas du tout mécanisables. Après le projet Vitisol et la création de la plateforme « Orientation biologique », ce projet tombe « au bon moment » afin de continuer à évoluer dans la durabilité et de vinifier des vins de grande qualité.

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2022.

Le Président

Stéphane Kellenberger

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2021 (AG 2022)

II.1 Année viticole 2021

Les aléas climatiques du millésime 2021 viennent renforcer la crise vitivinicole qui s'est installée en 2020, suite de la pandémie, marquée en Valais par le déclassement de 4.7 millions de litres (8.7 millions de francs) de vins AOC en vin de table.

Après un printemps tendanciellement dans la norme, les cépages à débourrement précoce tels que l'arvine et le cornalin ont subi de plein fouet le gel par advection (arrivée massive d'air polaire sur une très large étendue) des 7, 8 et 9 avril, ayant pu conduire jusqu'à la destruction totale des jeunes pousses.

Après un développement lent de la vigne dû aux conditions particulièrement fraîches du mois de mai (2.6°C en-dessous de la norme à Sion), la croissance de la haie foliaire a été particulièrement rapide et soutenue autour de la floraison rendant difficile les travaux de la feuille. Dans ces conditions les précipitations estivales parfois diluviennes combinées aux températures douces ont conduit à une explosion du mildiou.

La maturation a été lente, mais favorisée par un mois de temps sec à partir de mi-août. Les vendanges ont été particulières tardives, s'étalant sur tout le mois d'octobre. Le tri sévère de la vendange et l'élimination des raisins altérés ou en sous-maturité a décuplé le temps nécessaire à la récolte mais a permis d'encaver des raisins de bonne qualité.

Avec 12.7 millions de kilos de raisins rouges et 10 millions de kilos de raisins blancs, la récolte 2021 est la plus faible depuis plusieurs décennies.

II.2 Programme d'activité 2021

Les activités ont démarré par les **séances d'hiver** organisés, situation sanitaire oblige, sous forme de 4 visio-conférences les 24 et 25 février 2021. Après une rapide rétrospective de l'année écoulée, ces séances sont une occasion privilégiée de vous informer sur les thématiques telles que :

- Les informations viticoles, accès principalement sur des aspects phytosanitaires et les modifications des règles PER ;

- La politique vitivinicole;
- Les paiements directs avec notamment les contributions à l'efficience des ressources;
- Les soutiens proposés par les améliorations structurelles.

Malgré les réticences que peut engendrer les changements d'habitude et l'utilisation d'outil informatique, de nombreux membres ont suivi ces visio-conférences. Nous les en remercions.

Le 15 avril les **technicien-ne-s de Vitival** se sont retrouvés à Châteauneuf pour une formation continue et pour préparer la saison des contrôles.

Durant la saison, les 3 **contrôles phytosanitaires** se sont déroulées normalement en présentiel dans les 28 groupes régionaux. En terme d'organisation, on notera le rapprochement des groupes de Sion et de Savièse, qui effectuent ensemble la synthèse de leurs contrôles. A la demande de trois groupes régionaux, un quatrième contrôle a été mis sur pied début août.

Organisés par l'Office cantonal de la viticulture, ces contrôles de saison se sont déroulés avec le soutien des chefs de groupe régionaux et des six technicien-ne-s engagés par Vitival, que je profite de remercier très sincèrement pour leur engagement.

Suite à la découverte de deux foyers de flavescence dorée durant l'automne 2020, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Le dépistage précoce permet de freiner la diffusion de la maladie hors des zones focales et de limiter la surface des périmètres de lutte. Par conséquent, à l'entrée de l'automne, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été reconduit. Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la viticulture ont prospecté la totalité des vignes sises dans les 2 périmètres de lutte (Port-VS et Botza d'Ardon), la totalité du vignoble de plaine d'Ardon et de Vétroz, ainsi que l'entier du vignoble valaisan par sondage. Ces contrôles par sondage ont concerné, 999 parcelles cadastrales, pour une surface de 58 ha répartie sur 46 communes. Que les chefs de groupe de Vétroz et d'Ardon, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés.

Cet important travail a débouché sur l'envoi de 309 échantillons suspects pour analyse à Agroscope et surtout sur l'identification d'un nouveau foyer situé dans le vignoble de plaine de Saxon. Un périmètre de lutte a été défini, dans lequel en 2022 et 2023 deux traitements annuels contre *Scaphoideus titanus*, le vecteur de la maladie, seront nécessaires.

Le travail de prospection a également permis d'identifier de nouveaux ceps atteints de flavescence dorée dans les 2 périmètres de lutte de Port-VS et du Botza de Vétroz. La lutte obligatoire y sera donc prolongée d'une année au moins, soit jusqu'en 2023. 245 échantillons se sont également révélés positifs au bois noir. Nous vous encourageons vivement à éliminer les ceps concernés, afin d'éviter qu'ils ne masquent l'apparition de foyers de flavescence dorée.

L'apparition de 3 foyers en l'espace de 2 ans souligne l'importance du suivi systématique des jaunisses par les vigneronns et le Service de l'agriculture, tout comme la nécessité d'utiliser des plants traités à l'eau chaude comme mesure de prévention.

II.3 Evolutions & nouveautés

La viticulture valaisanne ne dort pas sur ces lauriers. Vous n'avez cessé de tester et améliorer vos pratiques afin de tendre à une viticulture toujours plus durable.

Le développement des **surfaces viticoles à biodiversité naturelle** continue. En 2021, 84 vigneronns ont adressé une demande de contributions à la biodiversité pour une surface totale de 116 hectares. A fin 2021, les vignes à haute biodiversité donnant droit à des contributions recouvraient 508 ha, soit plus de 10% du vignoble valaisan.

Introduit en 2018, la **contribution à l'efficience des ressources visant une réduction des produits phytosanitaires en viticulture** s'inscrit dans le cadre du plan d'action des produits phytosanitaires fédérales. En 2018, au total 402 ha de vigne ont bénéficié de cette contribution. Cette surface a passé à 525 ha en 2019, puis 543 ha en 2020 et a atteint 552 ha en 2021. Ces mesures sont appelées à perdurer. Dès 2023 elles seront intégrées aux nouvelles contributions aux systèmes de production. Plus d'information sur le sujet vous seront transmis au cours du printemps à venir.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur **programme de traitement**. Leur analyse, actuellement en cours de traitement, permet de mettre en évidence l'évolution dans le choix des produits phytosanitaires.

Comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale la **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a pris son envol au printemps 2021. Les scientifiques d'Agroscope et les collaborateurs de l'Office de la viticulture vont associer leurs

compétences pour conduire des essais viticoles autour de 4 axes spécifiques à notre vignoble, soit :

- Gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide
- Gestion raisonnée de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique
- Test de variétés résistantes potentiellement intéressantes pour le Valais et élaboration de recommandations en la matière
- Sélection de polyclonales d'arvine

Vitival, en tant que porteur de cette station décentralisée, et ses membres contribueront également activement à cette démarche en participant à la mise en place temporaire de projets spécifiques de recherche on-farm pour les 3 premiers axes cités précédemment.

Nouveauté 2022

En cette année 2022, divers changements sont intervenus et interviendront dans l'organisation de la commission technique de Vitival et des rencontres qui jalonnent l'année viticole.

Premièrement votre **commission technique** enregistre le départ de plusieurs membres et l'arrivée de nouveaux. Je tiens par conséquent à remercier chaleureusement Mme Jeannine Huber, ainsi que MM Hanspeter Constantin et Xavier Sartoretti pour leur engagement et dévouement au cours de ses dernières années en faveur de Vitival et de la viticulture valaisanne. Mme Huber demeure active au sein de notre association en tant que membre du comité. La nouvelle commission technique est désormais composée de Mmes Florence Marx et Mélanie Besse, ainsi que de MM. Julien Richard, Clément Magglio, Andrea Benicchio et Guillaume Favre. La commission dans cette nouvelle forme a déjà siégé une fois en février dernier et une séance en avril est déjà prévue afin de préparer au mieux les activités de la saison à venir.

D'autre part, l'**organisation des groupes régionaux** est également revue dans le but d'y insuffler une nouvelle dynamique et d'y développer d'autres thématiques en plus des aspects phytosanitaires. Les 28 groupes régionaux seront réunis en 8 pools régionaux. Les 3 contrôles de saison traditionnels seront transformés en 2 rencontres (printemps et été) qui se dérouleront sous la forme d'échanges autour d'une thématique sur une parcelle. Viendra s'ajouter une 3^{ème} rencontre, davantage à caractère social, afin de promouvoir les échanges et rencontres entre tous les membres à la fois Vitival et Orientation Bio. Une délégation de la commission technique rencontre actuellement tous les chefs de groupes, afin d'appréhender

les besoins et attentes de chaque futur pool régional et d'y répondre au mieux. Vous l'avez compris, cette année 2022 s'inscrit sous le signe de la nouveauté.

Enfin, le suivi phytosanitaire du vignoble en cours de saison sera mis sous la forme d'un réseau de parcelles sensibles contrôlées régulièrement par quelques membres de Vitival et des collaborateurs de l'Office de la viticulture. Leurs observations seront relayées à l'Office de la viticulture et incluses dans les communiqués phytosanitaires.

II.4 Programme 2022

Au niveau de la formation continue, plusieurs cours sont déjà prévus, d'autres vous seront communiqués ultérieurement :

- Permis de traiter (1 session en novembre 2022 et 1 session en février 2023)
- Gestion néophytes envahissantes dans le vignoble (en français)

L'information suit dès que disponible via les canaux habituels. Les gens intéressés peuvent s'inscrire sur la plateforme dédiée à la formation continue du site internet du service de l'agriculture.

La prospection du vignoble dans le cadre de la surveillance des jaunisses de la vigne sera reconduite dès la seconde moitié du mois d'août. L'objectif est de contrôler par sondage l'ensemble du vignoble, ainsi que toutes les vignes sises dans les 3 périmètres de lutte et une partie des vignes d'Ardon, de Vétroz et de Saxon (communes réglementées), dont l'ensemble du vignoble doit être contrôlé dans les deux ans qui suivent l'identification d'un foyer. Les informations utiles suivront à temps voulu.

Au nom de la Commission technique, je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

Je vous remercie de votre attention et, malgré les difficultés que rencontrent la filière vitivinicole, vous souhaite une année 2022 fructueuse.